



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

**DECISION N° 95.2024 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020/15 du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 9 l'autorisant à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Considérant la proposition de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), de faire don de biens meubles dont il n'a plus l'emploi à des collectivités territoriales,

DECIDE :

- Article 1** d'accepter le don de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) dans les conditions reprises ci-dessus et de signer la convention, à titre gratuit, de biens meubles réformés par les services de l'Etat.
- Article 2** d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire et de la publier sur le site internet de la commune.
- Article 3** Ampliation en sera adressée au Receveur Municipal.

LIBERCOURT, le 6 Août 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé Electroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20240806-D-95-2024-AU
Date de télétransmission : 06/08/2024
Date de réception préfecture : 06/08/2024